

Campagne Principale 2025 de recrutement des Enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur

Ce profil décrit un poste d'enseignant agrégé ou certifié en Lettres modernes pour l'enseignement de la Culture-Communication en BUT GEII.

1- PEDAGOGIE

a. **Description du Département et de sa politique**

Le département GEII de l'IUT d'Angers-Cholet comprend 25 enseignants titulaires permanents (13 enseignants / 12 enseignants-chercheurs dont 4 PR). Les enseignants-chercheurs se répartissent dans les sections CNU 61 (8), 63 (2), 27 (1) et 28 (1). À cet effectif, s'ajoute un ATER CNU 61.

Le BUT « Bachelor Universitaire de Technologie » Génie Électrique et Informatique Industrielle comporte en 2^{ème} et 3^{ème} années trois parcours professionnels ouverts en formation initiale et en alternance : Automatismes & Informatique Industrielle (AII), Électricité et Maîtrise de l'Énergie (ÉME), Électronique et Systèmes embarqués (ÉSE). La formation accueille chaque année 96 étudiants en BUT1 et entre 70 et 80 étudiants en BUT2 et BUT3.

Le nombre d'heures équivalent TD à assurer dans le département GEII est de 11972 heures en incluant le suivi des stages et des alternants. Le potentiel d'enseignement des permanents est de 7008 heures. Le poste d'ATER n'est pas pourvu cette année.

Le déploiement des trois années du BUT accroît le déficit d'enseignement du département dans plusieurs disciplines cœur de métier GEII et aussi dans des disciplines transversales comme la Culture-Communication. Les besoins en enseignement relevant de cette discipline et des disciplines connexes sont de 994 heures eq-TD alors que le département ne compte qu'une seule enseignante titulaire (384h) dans la discipline.

b. **Besoins pédagogiques**

L'enseignement en Culture-Communication a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir les compétences (connaissances, savoir-faire et attitudes) nécessaires pour mieux comprendre et agir dans leur futur environnement professionnel.

La personne recrutée devra amener les étudiants vers l'acquisition d'une solide culture générale et les former à la prise de parole en public, à la rédaction de dossiers, d'e-mails, à la remédiation linguistique, à l'argumentation, au dossier de candidature (CV, lettre de motivation), à l'entretien de recrutement, à la communication interpersonnelle (gestion de conflits, conduite de réunion...). Elle devra accompagner les étudiants dans une démarche de réflexivité et d'analyse mais aussi dans l'adoption d'une posture professionnelle tout au long de la formation. Sa disponibilité pour l'amélioration du parcours de formation des étudiants et la création de nouveaux outils pédagogiques seront un plus.

La personne recrutée pourra également être amenée à s'impliquer dans des enseignements dans les trois années de BUT GEII, dans les disciplines connexes à la Culture-

Communication : Intégration à l'Université, Projet Personnel et Professionnel (PPP), Portfolio et SAÉ (Situations d'apprentissage et d'évaluation). En complément, elle pourra contribuer au suivi de stagiaires ou d'alternants de BUT de 2^{ème} ou 3^{ème} année.

La personne recrutée travaillera en binôme avec la seconde enseignante de Culture-Communication du département et elle pourra bénéficier de son expérience. Elle sera également amenée à travailler avec des enseignants des disciplines techniques dans le cadre des Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ) dans lesquelles les étudiants réalisent des travaux en groupe conduits avec une pédagogie par projet.

c. Compétences pédagogiques recherchées

L'enseignement technologique en IUT s'effectue sous forme de cours en promotion entière, travaux dirigés (groupes de 24) et travaux pratiques (groupes de 12). Il requiert l'adaptation de sa pédagogie au public visé, une concertation importante avec les collègues du département, la mise en place et l'évolution des postes de travaux pratiques, et l'encadrement d'étudiants dans le cadre de projets (Situations d'Apprentissage et d'Évaluation – SAÉ), de PPP, de stages, etc. La pédagogie en BUT repose sur une évaluation par compétences et la mise en situations professionnelles.

L'enseignant, ou l'enseignante, en Culture-Communication devra disposer d'une solide formation en sciences humaines, de préférence en Lettres. Dynamique, adaptable, curieux des innovations pédagogiques, doté d'un bon sens relationnel et ayant le goût du travail en équipe, il ou elle devra être capable de rendre attractifs ses enseignements auprès d'étudiants qui se destinent aux métiers de techniciens supérieurs ou ingénieurs en informatique industrielle, en électronique, en maîtrise de l'énergie ou en systèmes embarqués. La production de ressources multimédia numériques sera un élément important, notamment via la plateforme Moodle.

Grâce au dynamisme de l'ensemble du personnel, le département GEII d'Angers-Cholet est bien classé nationalement pour la réussite des étudiants. Concernant l'insertion professionnelle des étudiants venant des IUT, le département GEII est engagé dans plusieurs actions : pédagogie adaptée pour les bacheliers technologiques, ouverture à l'international et cours en anglais, valorisation des relations avec le monde professionnel. La personne recrutée sera amenée à intervenir et à s'investir dans ces dispositifs.

d. Implications attendues

Comme tout collègue du département, la personne recrutée participera aux portes ouvertes, forums, interventions dans les lycées, ainsi qu'aux actions du Projet Professionnel Personnalisé : visites d'entreprises, rencontre avec les anciens diplômés, etc.

Ponctuellement, la personne recrutée pourra être amenée, si elle le souhaite, à encadrer voire enseigner en anglais lors de projets. Elle sera susceptible d'exercer une responsabilité pédagogique en lien avec les enseignements qui lui seront confiés.

e. Contacts

Département d'enseignement : GEII

Lieu d'exercice : IUT ANGERS – 4 Bd Lavoisier

Nom du Chef de département : Alain Clément

Téléphone du Chef de département : 02 44 68 88 00

Secrétariat GEII : 02 44 68 88 02 / 03

Email Chef de département : alain.clement@univ-angers.fr

Adresse des sites web :

www.univ-angers.fr/

www.univ-angers.fr/fr/acces-directs/facultes-et-instituts/iut.html

2. Exposition à des risques particuliers (justifiant une visite auprès d'un médecin agréé)

- Agents chimiques dangereux (solvants, produits inflammables, corrosifs, explosifs, ...)
- Agents biologiques humains, animaux, végétaux, OGM ou non – manipulations d'animaux
- Agents cancérogènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR)
- Agents physiques mécaniques (travail en hauteur, machines dangereuses avec risques de chocs, écrasement, projection, coupure, piqure, etc...)
- Autres agents physiques (vibrations, bruit, électricité, rayonnements ionisants, rayonnements non ionisants, travail en milieu hyperbare ou dépressurisé, températures extrêmes, éclairage)
- Electricité (habilitation électrique nécessaire)
- Postures pénibles, manutentions lourdes, gestes répétitifs
- Travail isolé
- Déplacements professionnels (situation politique et sanitaire locale, conduite d'engins, risque routier, etc...)
- Autres risques dont risques émergents (à préciser) :
- Sujétions, astreintes, contraintes particulières (à préciser) :
- Aucune exposition à des risques particuliers**

TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Saisie de la candidature sur Vega via l'application GALAXIE à compter du 18/09/2024 au 18/10/2024

Tout dossier incomplet au 18 octobre 2024 sera déclaré irrecevable.